

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20211206_08

Séance du 6 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 16

Date de la convocation

30 novembre 2021

Date d'affichage

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Olivier BLANCHARD, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Camille BARBAZ (procuration à Anne-Marie MIVELLE), Olivier BOILLOT (procuration Gérard MUGNIOT), Aurore BRULPORT, Martial VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Projet de réaménagement du terrain de sport synthétique (rue du Martinet), subventions

Un terrain de sport synthétique a été aménagé rue du Martinet au début des années 1990. La commission « Environnement, cadre de vie et tourisme », propose de le réaménager pour qu'il soit davantage utilisé et mieux adapté aux attentes de la population.

Les travaux consisteraient à diviser le terrain en 2 demi-terrains, équipés de buts et de poteaux multisports (foot, hand, basket, volley, badminton...). Des devis ont été demandés pour estimer le montant de l'enveloppe nécessaire, qui est évaluée à 25 000 € HT.

| Postes de dépenses | Budget (HT) |
|------------------------------|--------------------|
| Matériel | 7 650,00 € |
| Pose des équipements | 3 500,00 € |
| Rénovation du terrain | 13 850,00 € |
| Total | 25 000,00 € |

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Organisme | Taux | Montant HT |
|--|-------------|--------------------|
| État (DETR) | 25 % | 6 250,00 € |
| Département du Jura | 25 % | 6 250,00 € |
| Comcom Champagnole Nozeroy Jura | 25 % | 6 250,00 € |
| Autofinancement | 25 % | 6 250,00 € |
| | | 25 000,00 € |

Dans le cas où le projet ne bénéficierait pas de l'une des subventions sollicitées, il est précisé que la demande de financement auprès des deux autres organismes serait portée pour chacun d'eux à 33 % du montant HT, soit 8 333,00 €. Cela conduirait l'autofinancement à 8 334,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de réaménagement du terrain de sport synthétique, rue du Martinet ;
- arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE